

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 26 septembre 2025

Nombre :

- de conseillers en exercice : 6
- de membres présents : 5
- de votants : 5

Date de convocation :

17/09/2025

Date d'affichage :

30/09/2025

N° de délibération :

017-2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-six septembre à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT, Gérome FASSENET, Olivier GUILLEMIN, Mickaël REBILLET

Absente : Valérie POCARD

Secrétaire de séance : Gérome FASSENET

Objet : Action Sociale de la commune : Noël des enfants et des agents, Colis des aînés

Vu la volonté de la commune d'offrir chaque année un présent aux plus jeunes, aux agents et aux plus anciens du village,

Considérant qu'il convient de définir les modalités d'attribution,

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour :

- décide d'offrir un cadeau de Noël ou un bon d'achat d'une valeur maximum de 30 € à chaque enfant habitant le village jusqu'à ses 10 ans,
- décide d'offrir un bon cadeau d'une valeur de 50 € aux agents de la commune,
- décide d'offrir un colis aux aînés habitant en résidence principale sur la commune avec un montant de 30 € par personne soit 60 € pour les couples.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire

Gérome FASSENET

Le Maire

Martial MATZ

